

O.B/

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N° 094 /PRG/85

--  R D O N N A N C E --

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance N°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

--  R D O N N E --

ARTICLE 1er/ - Monsieur ALPHA CAMARA, Professeur de Chimie en service à Kindia est mis à la disposition du Gouvernement Mozambicain à titre de coopérant.

ARTICLE 2/ - La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République./.-

CONAKRY, le 22 AVRIL 1985



COLONEL LANSANA CONTE